



MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 11 février 2019, le règlement suivant :

- Numéro 19-839 : « Modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 09-601 »

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement, au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 26^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE DIX-NEUF.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim,

Louis Desrosiers